

REGLEMENT INTERIEUR - TRAIL NATURA SIOULE 2018

1. ORGANISATION

Le **Trail Natura Sioule** est une manifestation sportive organisée dans le val de Sioule par un comité de bénévoles regroupé au sein de l'association « NATURA SIOULE INITIATIVES OUTDOOR »

2. EPREUVES

Le **Trail Natura Sioule** se décline en 4 courses dénommées :

- « **Les coteaux Fiolants** », course nature de **9 km** pour environ 180 m de dénivelé positif. Epreuve mixte ouverte à 300 coureurs de catégories cadet, junior, espoir, sénior et master, licenciés ou non. Le départ est fixé le dimanche 29 avril 2018 à 10h30 au plan d'eau, rue des Nières à Ebreuil.
- « **La mégalithe** », course nature de **16 km** pour environ 390 m de dénivelé positif. Epreuve mixte ouverte à 300 coureurs de catégories junior, espoir, sénior et master, licenciés ou non. Le départ est fixé le dimanche 29 avril 2018 à 9h30 au plan d'eau, rue des Nières à Ebreuil.
- « **Les landes de Péraclos** », trail court de **25 km** pour environ 610m de dénivelé positif. Epreuve mixte ouverte à 300 coureurs de catégories junior, espoir, sénior et master, licenciés ou non. Le départ est fixé le dimanche 29 avril 2018 à 9h00 au plan d'eau, rue des Nières à Ebreuil.
- « **Les murailles de Chouigny** », trail court de **40 km** pour environ 1250m de dénivelé positif. Epreuve mixte ouverte à 100 coureurs de catégories espoir, sénior et master, licenciés ou non. Le départ est fixé le dimanche 29 avril 2018 à 8h30 au plan d'eau, rue des Nières à Ebreuil.

Ces 4 courses forment chacune une boucle au départ d'Ebreuil et se déroulent en une seule étape à allure libre, chronométrées et donnant lieu à un classement.

Tous les départs et arrivées se font au plan d'eau d'Ebreuil, rue des Nières, 03450 EBREUIL, avec possibilité pour les coureurs d'accéder aux douches et sanitaires du camping municipal.

Catégories	Âges et années de naissance	Distances maximales
Masters	40 ans et plus nés en 1978 et avant	illimité
Séniors	23 et 39 ans nés entre 1979 et 1995	illimité
Espoirs	20 et 22 ans nés entre 1996 et 1998	illimité
Juniors	18 et 19 ans nés en 1999 et 2000	25 km
Cadets	16 et 17 ans nés en 2001 et 2002	15 km

*extrait réglementation des courses hors stade - Comité directeur FFA 30/06/2017 applicable au 01/11/17

2 bis. EPREUVES ENFANTS « NATURA KIDS »

Le « Natura Kids » est une animation sportive sans classement ouverte aux enfants, filles et garçons, nés entre 2011 et 2005.

Inscription avant le 27 avril 2018 à l'aide du bulletin d'inscription.

Inscription sur place possible avant 13h30 dans la limite des places disponibles (120 dossards).

Durant la manifestation, l'enfant reste sous l'entière surveillance de ses parents (ou personnes expressément nommées sur le bulletin d'inscription). De ce fait le responsable légal de l'enfant dégage de toute responsabilité le comité organisateur en cas d'éventuel accident ou incident et autorise les responsables à prendre toutes les dispositions nécessaires sur le plan médical dans l'intérêt de l'enfant. Le certificat médical n'est pas obligatoire mais fortement conseillé.

Quatre circuits en boucle sont tracés au départ du plan d'eau d'Ebreuil.

La distance à parcourir est fonction de l'âge des enfants :

Catégories	Âges	Distances à parcourir	Distances maximales
Minimes	14 et 15 ans nés en 2003 et 2004	1 boucle soit 5 km à parcourir	5 km
Benjamins	12 et 13 ans nés en 2005 et 2006	1 boucle de 3 km à parcourir	3 km
Poussins	10 et 11 ans nés en 2007 et 2008	1 boucle soit 1.5 km à parcourir	1.5 km
Eveil athlétique	7 à 9 ans nés en 2009 et 2011	1 boucle soit 1.5 km à parcourir	1.5 km

*extrait réglementation des courses hors stade - Comité directeur FFA 30/06/2017 applicable au 01/11/17

Le rassemblement des enfants a lieu à 13h30. Le départ « top chrono » de la course est donné sous l'arche à 14h00 :

- Premier départ : Minimes
- Deuxième départ : Benjamins
- Troisième départ : Poussins et Eveil athlétique

Un ravitaillement final est offert aux enfants en fin de course.

3. CONDITIONS D'INSCRIPTION

Inscription et paiement en ligne.

L'inscription et le paiement en ligne sont possibles depuis le site Internet. Un lien URL vers le site **Klikego** permet la saisie des informations relatives à l'inscription, le téléchargement de la licence ou certificat médical, le règlement par CB et la vérification de son inscription. Clôture le vendredi 27 avril à 12h.

Inscription papier.

La fiche d'inscription est téléchargeable sur le site internet : www.trailnaturasioule.centres-sociaux.fr

Pour valider son inscription, conformément à la législation en vigueur, chaque coureur doit fournir lors de l'inscription, soit :

- La copie de sa licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass'Running délivré par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation,
- La copie de sa licence délivrée par la FFCO, la FFPM ou la FF Tri, en cours de validité à la date de la manifestation,
- La copie de son certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition **datant de moins d'un an à la date de la course.**
- Le chèque correspondant au droit d'engagement de la course choisie et à l'éventuel repas (chèque libellé à l'ordre de Natura Sioule Initiatives Outdoor)

Le tout adressé par courrier à : Trail Natura Sioule - Centre Social Vivasioule 17 Place de la Gare 03450 EBREUIL

Possibilité de vérifier son inscription sur le site Internet.

Les inscriptions sur place sont possibles le samedi à partir de 16h et le jour J.

Droits d'engagement :

- « Natura Kids » : gratuit
- Course nature « Les coteaux Fiolants » : 10 €
- Course nature « Le Mégalithe » : 14 €
- Trail court « Les landes de Péraclous » : 16 €
- Trail « Les murailles de Chouvigny » : 18 €

Tarifs majorés de 2 € pour toutes inscriptions enregistrées sur la place la veille et le jour de la course dans la limite des 1000 dossards disponibles. Le nombre de dossards restant sera actualisé sur le site internet et la page face book. Le nombre de coureurs/course ajusté en fonction des inscriptions.

Inscription au repas :

Un repas chaud est servi par un traiteur local le jour de la course. La réservation du repas se fait lors de l'inscription en ligne ou sur le bulletin papier.

Le tarif du repas est fixé à 13,50 € pour les adultes et 9,50 € pour les enfants de moins de 12 ans.

4. ANNULATION D'INSCRIPTION

Toute annulation d'inscription doit être faite par courrier.

Conditions de remboursement: toute demande de remboursement doit nous parvenir au plus tard 7 jours avant la course (cachet de la Poste faisant foi) accompagnée du certificat médical attestant de la contre-indication à participer à la course.

En cas de demande d'annulation, le remboursement des droits d'engagements versés à l'inscription se fera moyennant une retenue de 3 € pour frais engagés auquel s'ajoute 1€ pour les inscriptions en ligne.

5. EQUIPEMENT

Matériel conseillé (liste non exhaustive) :

- Réserve d'eau de 0,5 litre minimum sur tous les parcours (hors 15km et 9km).
- Ecocup ou gobelet
- Couverture de survie et sifflet
- Téléphone mobile
- Gants, bonnet, coupe-vent et vêtements chauds à adapter selon les conditions météo du jour.

6. DOSSARD

Le retrait des dossards a lieu sur le village de la course au plan d'eau d'Ebreuil, rue des Nières le dimanche 29 avril 2018 à partir de 7h00 et la veille de 16h00 à 19h00.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course.

*Attention : chaque dossard est équipé d'une puce permettant le chronométrage et le classement. Chaque puce non rendue sera facturée par l'organisateur.

7. RAVITAILLEMENT

Trois postes de ravitaillement solides et un point d'eau sont répartis le long des parcours ainsi qu'un ravitaillement final sur le village de la course. Seuls les porteurs d'un dossard visible ont accès aux postes de ravitaillement. Dans le cadre de notre démarche écoresponsable, il n'y aura aucun gobelet plastique jetable sur les ravitaillements.

Chaque coureur pourra disposer de son propre matériel ; éco-cup, bidon, poche à eau qui pourra être remplis sur les points de ravitaillements.

8. SECURITE ET ASSISTANCE MEDICALE

La surveillance médicale est assurée par un médecin référent et une association de secouristes agréé avec postes de secours aux points stratégiques précisés lors des consignes de course.

L'organisateur se réserve le droit d'instaurer des délais de passage, de modifier certaines portions ou la totalité des épreuves si les conditions météorologiques sont de nature à mettre en péril la santé ou la sécurité des participants, et d'arrêter, sur avis médical, tout coureur présentant des signes de défaillance physique. Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

Un kinésithérapeute professionnel et des étudiants de l'école de kinésithérapie de Vichy sont à la disposition des coureurs sur le village de la course.

Les traversées de route seront sécurisées par des signaleurs.

9. ABANDON

En cas d'abandon, un coureur doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de contrôle le plus proche et y restituer son dossard et sa puce*. Le responsable du poste de contrôle invalide définitivement son dossard en le récupérant.

*Attention : chaque dossard est équipé d'une puce permettant le chronométrage et le classement. Chaque puce non rendue sera facturée par l'organisateur.

Si un coureur est pris en charge par les services des secours de l'organisation ou conventionnels, il se trouve de fait sous l'autorité des services de secours et doit interrompre sa course si ces derniers l'exigent.

10. PENALISATION – DISQUALIFICATION

En s'inscrivant à l'une des 4 courses, les coureurs s'engagent à :

- respecter l'environnement traversé
- suivre le parcours balisé sans couper les sentiers
- ne pas jeter de déchets sur le parcours
- ne pas utiliser de moyen de transport
- pointer à tous les postes de contrôle
- porter le dossard sur la poitrine ou le ventre afin d'être visible durant la totalité de l'épreuve
- posséder sur soi durant toute l'épreuve le matériel obligatoire
- se soumettre au contrôle antidopage
- porter assistance à tout coureur en difficulté
- se laisser examiner par un médecin et respecter sa décision

Le manquement à l'une de ces règles par un coureur entraîne une disqualification immédiate sans aucune possibilité de faire appel de cette sanction.

11. JURY D'EPREUVE – ARBITRAGE

En cas de litige, un jury paritaire est habilité à prendre les décisions en matière de disqualification et de reclassement. Le jury est composé :

- du directeur de course et son adjoint
- des 4 responsables de secteurs de course
- de 4 coureurs (10^e de chaque course)

12. MODIFICATIONS DES PARCOURS DE COURSE

En cas de conditions météo trop défavorables, l'organisation se réserve le droit de retarder, d'arrêter les courses ou de modifier les parcours. En cas de crue de la Sioule et d'impossibilité de franchissement certains itinéraires pourront être remplacés par des itinéraires de substitution. L'information sera transmise au coureur lors des consignes de course.

13. ENVIRONNEMENT

Nos itinéraires empruntent à titre exceptionnel des propriétés privées ainsi que deux sites classés « espaces naturels sensibles ». Parce que nous aimons la nature, respectons-la. Ne jetez aucun déchet le long des parcours, respectez les animaux qui pâturent et ne sortez pas des sentiers balisés.

L'organisateur du Trail Natura Sioule est engagé dans une démarche écoresponsable concrétisée par la fourniture de gobelets recyclables sur les ravitaillements, la mise en place du tri sélectif sur chaque ravitaillement et sur le village de la course, le dé-balisage des parcours.

14. ASSURANCE / RESPONSABILITE

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par l'organisateur. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et il incombe aux autres coureurs de s'assurer personnellement. En complément, il est vivement conseillé de souscrire une assurance individuelle accident couvrant leurs propres risques. En cas d'abandon, de disqualification (par l'organisation ou l'équipe médicale), la responsabilité de l'organisation est dérogée. La participation à l'épreuve se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec dénonciation de tout recours contre les organisateurs en cas de dommage et séquelles durant l'épreuve ou après l'épreuve.

15. DROIT A L'IMAGE

Tout coureur renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

16. INFORMATIQUE ET LIBERTE

L'organisation se réserve le droit de communiquer la liste des participants et leurs coordonnées à ses partenaires.

Conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/1978, les participants possèdent un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations nominatives les concernant par demande écrite.

Tout coureur inscrit reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses.



**ASSOCIATION « NATURA SIOULE INITIATIVES OUTDOOR »
Siège social : Mairie d'Ébreuil 1, place de la mairie - 03450 EBREUIL**